
**Engins de terrassement —
Durabilité —**

**Partie 3:
Engins d'occasion**

Earth-moving machinery — Sustainability —

Part 3: Used machines

Sample Document

get full document from standards.iteh.ai



Sample Document

get full document from standards.iteh.ai



DOCUMENT PROTÉGÉ PAR COPYRIGHT

© ISO 2017, Publié en Suisse

Droits de reproduction réservés. Sauf indication contraire, aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie, l'affichage sur l'internet ou sur un Intranet, sans autorisation écrite préalable. Les demandes d'autorisation peuvent être adressées à l'ISO à l'adresse ci-après ou au comité membre de l'ISO dans le pays du demandeur.

ISO copyright office
Ch. de Blandonnet 8 • CP 401
CH-1214 Vernier, Geneva, Switzerland
Tel. +41 22 749 01 11
Fax +41 22 749 09 47
copyright@iso.org
www.iso.org

Sommaire

Page

Avant-propos	iv
Introduction	v
1 Domaine d'application	1
2 Références normatives	1
3 Termes et définitions	1
4 Exigences d'évaluation des engins d'occasion	2
4.1 Généralités	2
4.2 Exigences générales	2
4.3 Exigences relatives à la protection environnementale	3
4.4 Exigences de sécurité	3
5 Vérification des exigences des engins	4
6 Garantie	4
7 Identification et informations	5
7.1 Plaque d'identification	5
7.2 Documentation	5
Annexe A (informative) Exemple de formulaire d'inspection	6
Bibliographie	9

Sample Document

get full document from standards.iteh.ai

Avant-propos

L'ISO (Organisation internationale de normalisation) est une fédération mondiale d'organismes nationaux de normalisation (comités membres de l'ISO). L'élaboration des Normes internationales est en général confiée aux comités techniques de l'ISO. Chaque comité membre intéressé par une étude a le droit de faire partie du comité technique créé à cet effet. Les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec l'ISO participent également aux travaux. L'ISO collabore étroitement avec la Commission électrotechnique internationale (IEC) en ce qui concerne la normalisation électrotechnique.

Les procédures utilisées pour élaborer le présent document et celles destinées à sa mise à jour sont décrites dans les Directives ISO/IEC, Partie 1. Il convient, en particulier de prendre note des différents critères d'approbation requis pour les différents types de documents ISO. Le présent document a été rédigé conformément aux règles de rédaction données dans les Directives ISO/IEC, Partie 2 (voir www.iso.org/directives).

L'attention est appelée sur le fait que certains des éléments du présent document peuvent faire l'objet de droits de propriété intellectuelle ou de droits analogues. L'ISO ne saurait être tenue pour responsable de ne pas avoir identifié de tels droits de propriété et averti de leur existence. Les détails concernant les références aux droits de propriété intellectuelle ou autres droits analogues identifiés lors de l'élaboration du document sont indiqués dans l'Introduction et/ou dans la liste des déclarations de brevets reçues par l'ISO (voir www.iso.org/brevets).

Les appellations commerciales éventuellement mentionnées dans le présent document sont données pour information, par souci de commodité, à l'intention des utilisateurs et ne sauraient constituer un engagement.

Pour une explication de la nature volontaire des normes, la signification des termes et expressions spécifiques de l'ISO liés à l'évaluation de la conformité, ou pour toute information au sujet de l'adhésion de l'ISO aux principes de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) concernant les obstacles techniques au commerce (OTC), voir le lien suivant: www.iso.org/iso/fr/avant-propos.html

Le présent document a été élaboré par le comité technique ISO/TC 127, *Engins de terrassement*.

Une liste de toutes les parties de la série ISO 10987, publiée sous le titre générale, *Engins de terrassement — Durabilité*, se trouve sur le site web de l'ISO.

Introduction

Le développement durable est devenu une préoccupation en lien avec les engins de terrassement, comme pour de nombreux produits. Les clients qui achètent les engins demandent des informations qu'ils pourront eux-mêmes utiliser pour promouvoir le développement durable dans le cadre de leurs propres projets. Compte tenu de l'intérêt accru pour le développement durable, de nombreuses organisations élaborent des lignes directrices sur le développement durable et les fabricants fournissent des informations générales portant sur le développement durable.

Le développement durable couvre une vaste étendue de domaines liés à des considérations d'ordre social, environnemental et économique pour les phases de développement, de fabrication, de durée de vie utile et de fin de vie des engins de terrassement.

En plus du nombre important et en augmentation d'engins de terrassement neufs, des milliers (peut-être des centaines de milliers) d'engins de terrassement d'occasion sont revendus chaque année dans le monde. La sécurité, les émissions, le bruit, la consommation d'énergie, les performances de fonctionnement et d'autres caractéristiques des engins d'occasion peuvent poser des problèmes qui pourraient engendrer des risques potentiels pour la sécurité et l'environnement et qui ne peuvent pas être identifiés par les acheteurs des engins d'occasion.

L'élaboration des Normes internationales sur les engins de terrassement d'occasion peut permettre d'établir des spécifications internationale, scientifique, rationnelle, faisable et économique pour les engins de terrassement d'occasion. Une telle norme peut aider à s'assurer que les engins d'occasion respectent les spécifications techniques établies au moment de leur revente.

Le principal objectif de la présente norme et les raisons pour lesquelles elle est importante sont les suivants:

- a) proposer un guide technique pour l'évaluation des engins de terrassement d'occasion pour
 - dynamiser le développement normatif, sain et ordonné du marché des engins de terrassement d'occasion,
 - améliorer et protéger les droits à la fois des vendeurs et des acheteurs,
 - réduire les coûts d'achat et d'exploitation des clients, et
 - apporter aux clients davantage de valeur ajoutée;
- b) améliorer la qualité des engins d'occasion en
 - augmentant la valeur de ces engins,
 - améliorant l'utilisation durable des engins de terrassement au cours de leur durée de vie,
 - encourageant l'application de produits remanufacturés, et
 - encourageant l'utilisation raisonnable des ressources sociales.